

## ANNEXE C2e

### PARCOURS PROFESSIONNEL \* ET RAPPORT D'ACTIVITE

**L'agent rédige lui-même son rapport d'activité (1 à 2 pages) concernant ses fonctions actuelles et son activité passée dans le corps. Ce rapport devra impérativement être accompagné d'un organigramme.**

(outre la valeur professionnelle de l'agent, les acquis de l'expérience professionnelle sont désormais pris en compte, c'est-à-dire la densité, la richesse du parcours antérieur et les acquis que ce parcours a permis de capitaliser).

#### **Rapport d'activité et motivations :**

Date et signature de l'agent	Nom, fonction et signature du supérieur hiérarchique	Nom, fonction et signature du responsable de la structure
------------------------------	------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

Signature du Président, du Directeur ou du Recteur :

Date :